

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle des fêtes - 3 Rue de la Barre - 71160 Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 9 décembre 2025.

### DÉLIBÉRATION N° DEL2025\_139 - FINANCES AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT - PLUI

L'article L.2311-3 I du Code général des collectivités territoriales prévoit que certaines dépenses d'investissement peuvent être gérées sous la forme d'autorisations de programme (AP). Ces dernières correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées. Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations correspondantes.

C'est dans ce cadre qu'une autorisation de programme pour l'élaboration du PLUi d'un montant prévisionnel de 629 520 € TTC a été votée par délibération n°2021-043 du 8 avril 2021. Les crédits de paiement ont été échelonnés sur la période 2021-2024 comme suit :

#### Numéro et libellé de l'AP : 1807 – PLUI

#### - Montant global de l'AP : 629 520 €

- . CP 2021 : 157 380.00 €
- . CP 2022 : 157 380.00 €
- . CP 2023 : 157 380.00 €
- . CP 2024 : 157 380.00 €

Le 14 décembre 2021 par délibération 2021-148, cet échéancier a été réajusté à la suite de crédits de paiement 2021 non liquidés en totalité :

#### Numéro et libellé de l'AP : 1807 – PLUI

#### - Montant global de l'AP : 629 520 €

- . CP 2021 : 32 931.60 €
- . CP 2022 : 157 380.00 €
- . CP 2023 : 157 380.00 €
- . CP 2024 : 157 380.00 €
- . CP 2025 : 124 448.40 €

Le 8 décembre 2022, cet échéancier a été réajusté à la suite de crédits de paiement 2022 non liquidés en totalité :

#### Numéro et libellé de l'AP : 1807 – PLUI

#### - Montant global de l'AP : 629 520 €

- . CP 2021 : 32 931.60 €
- . CP 2022 : 161 399.74 €
- . CP 2023 : 157 380.00 €
- . CP 2024 : 157 380.00 €
- . CP 2025 : 120 428.66 €

Le 11 décembre 2023, cet échéancier a été réajusté à la suite de crédits de paiement 2023 non liquidés en totalité :

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

### Numéro et libellé de l'AP : 1807 – PLUI

#### - Montant global de l'AP : 629 520 €

- . CP 2021 : 32 931,60 €
- . CP 2022 : 161 399,74 €
- . CP 2023 : 41 975,00 €
- . CP 2024 : 157 380,00 €
- . CP 2025 : 235 833,66 €

Le 16 décembre 2024, cet échéancier a été réajusté à la suite de crédits de paiement 2024 non liquidés en totalité :

### Numéro et libellé de l'AP : 1807 – PLUI

#### - Montant global de l'AP : 629 520 €

- . CP 2021 : 32 931,60 €
- . CP 2022 : 161 399,74 €
- . CP 2023 : 41 975,00 €
- . CP 2024 : 119 097,41 €
- . CP 2025 : 224 116,00 €
- . CP 2026 : 50 000,25 €

En 2025, sur l'ensemble de l'opération PLUI, 149 813,85 € ont été mandatés.

Les crédits de paiement 2025 initialement budgétisés n'ayant pas été liquidés en totalité, il convient en conséquence de réajuster l'échéancier initial en fonction des crédits de paiement réellement consommés en 2025 et ainsi d'approuver la nouvelle répartition comme suit :

### Numéro et libellé de l'AP : 1807 – PLUI

#### - Montant global de l'AP : 629 520 €

- . CP 2021 : 32 931,60 €
- . CP 2022 : 161 399,74 €
- . CP 2023 : 41 975,00 €
- . CP 2024 : 119 097,41 €
- . CP 2025 : 149 813,85 €
- . CP 2026 : 124 302,40 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2311-3,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2021\_043 en date du 8 avril 2021 portant approbation d'une autorisation de programme pour l'élaboration d'un PLUi,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2021\_148 en date du 14 décembre 2021 portant modification de l'échéancier de l'autorisation de programme PLUi,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2022\_129 en date du 8 décembre 2022 portant modification de l'échéancier de l'autorisation de programme PLUi,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2023\_133 en date du 11 décembre 2023 portant modification de l'échéancier de l'autorisation de programme PLUi,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2024\_122 en date du 16 décembre 2024 portant modification de l'échéancier de l'autorisation de programme PLUi,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 20 novembre 2020,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 26 novembre 2026,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**- D'approuver le nouvel échéancier de cette autorisation de programme comme suit :**

**Numéro et libellé de l'AP : 1807 – PLUI**

**- Montant global de l'AP : 629 520 €**

- . CP 2021 : 32 931,60 €
- . CP 2022 : 161 399,74 €
- . CP 2023 : 41 975,00 €
- . CP 2024 : 119 097,41 €
- . CP 2025 : 149 813,85 €
- . CP 2026 : 124 302,40 €

**- D'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires, et à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

<b>Nombre de conseillers en exercice : 74</b>	<b>Secrétariat de séance assuré par : André COTTIN</b>
<b>Membres présents à la séance : 57</b>	<b>Votants : 62</b>

### **Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÈME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Hervé BERNIGAUD, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Cédric FRADET à Nicole GEORGES, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Céline BIJON, Guillaume CHAUVEAU, Nathalie COQUELIN, Gérard DUCHET, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, André RIBOULIN, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 15 décembre 2025  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**